

professionnelle, ne permettrait-on pas de faire des remontrances contre un pareil abus de la prérogative?—Dans le cas actuel on en a imposé à la Reine, ses ministres ont été trompés, et ils ont fait choix d'un endroit répudié par l'Assemblée Législative, et—comme conséquence naturelle—ce corps, gardien des droits et des libertés du peuple canadien, refuse d'accepter ce choix. Si le mode qu'on a adopté est censé manquer de courtoisie envers la Reine, il y eût en également manque de courtoisie en désapprouvant le choix de Penetanguishene ou d'un site sur la côte aride et inhospitalière du Labrador, pour le même objet, si telle eût été la décision; car le choix était illimité et le droit constitutionnel de désapprobation eût été de toute nécessité précisément le même. Les Représentants du peuple de cette Province ne pouvaient exercer aucun contrôle sur le ministère de Sa Majesté, mais ils rendirent l'Administration Coloniale responsable de l'erreur, et les contraignirent à résigner. Battre la campagne par rapport à l'insulte et au manque de courtoisie, tandis que les droits inaliénables du peuple sont foulés au pied, et le jugement des ministres de Sa Majesté pernicieusement restreints par une influence cachée, est une espèce de tactique qui convient à l'imbécillité et à la malhonnêteté. L'insulte et le manque de courtoisie, si aucune il y a, est d'attribuer à notre Gracieuse Souveraine l'odieuse décision qui est due entièrement à la stupidité du ministre des Colonies, et à la présomption et à l'audace de son représentant en ce pays.

Depuis l'époque où le Canada est devenu une dépendance de la Grande Bretagne, il n'a jamais été fait de tentative plus audacieuse de la part d'aucun homme de substituer son propre jugement à celui de tout un peuple. Le projet de l'union des Provinces avait été discuté de temps à autre depuis plusieurs années, et pendant quelque temps avant la décision de Sa Majesté, les rumeurs de la consommation d'un tel projet avait pris de la consistance, et avaient acquis des proportions tellement graves que le gouvernement eût dû sentir la nécessité d'en venir à une conclusion quelconque à ce sujet, ainsi qu'il a été récemment démontré par l'envoi de délégués en Angleterre chargés de pouvoirs de s'occuper et d'aviser quant à ce changement important dans notre condition politique. La question de l'Union projetée affecte aussi bien l'avancement et la prospérité des Colonies, que la nécessité de consolider leur pouvoir afin de les mettre à portée de se garantir plus efficacement contre la République colossale qui avoisine leur vaste frontière, et qui a toujours fait voir son impuissance absolue de restreindre les tendances inhérentes de ses masses démocratiques vers l'agrandissement de son territoire, et l'absorption de tout le continent sous le drapeau américain. Cette ambition gigantesque se dirige plus spécialement contre les possessions importantes de sa rivale détestée, l'empire Britannique, dont le drapeau flotte encore audessus des nations de l'Europe, garantie de leurs libertés, et forme le seul obstacle aux empiétations du républicanisme américain, et de la "Loi Lynch," sur les habitants heureux et prospères de l'Amérique Britannique. Maintenant en supposant une telle union, l'ancienne capitale du Canada deviendrait de toute nécessité le Siège du Gouvernement des Provinces Unies. Avec des considérations aussi graves pour l'avenir, il est presque impossible de concevoir comment aucun homme de jugement ou de connaissances, mêmes médiocres, pût être coupable de la folie de grever la Province d'une dépense d'un demi-million pour la construction d'édifices publics à Ottawa; à moins que Sir Edmund Head, étant quelque peu au delà du Siècle, ait jeté un regard furtif dans le futur, et conçu le projet de placer le Siège permanent du Gouvernement du Canada et des Provinces Unies dans les limites du Haut Canada, sentant bien qu'il serait inutile de parler de Québec comme Siège du Gouvernement après la dépense de sommes énormes pour